

TARIFS	2019/2020
<p><b><u>Pour les enfants de plus de 6 ans, jusqu'à 10 ans environ, à poney Shetland:</u></b>  <b>LA LICENCE ANNUELLE : 25 €</b>  <b>ADHÉSION ANNUELLE à l'utilisation des installations: 87 €</b>  -50%pour le 2<sup>nd</sup> enfant=43,50€, gratuit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant d'une même famille.  <b>FORFAIT TRIMESTRIEL : 156€</b>  Séance de 1 heure (3/4 d'heure à poney + 1/4 d'heure autour du poney où ils apprennent à s'en occuper).</p>	<p><b><u>Pour les cavaliers de +10 ans à grands poneys:</u></b>  <b>LA LICENCE ANNUELLE : 25 € ou + de 18 ans : 36 €</b>  <b>ADHÉSION ANNUELLE à l'utilisation des installations: 87 €</b>  -50%pour le 2<sup>nd</sup> enfant=43,50€, gratuit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant d'une même famille.  <b>FORFAIT TRIMESTRIEL : 218€</b>  Séance d'équitation d'une heure.</p>
<p><b><u>Pour les enfants de plus de 4 à 6 ans, à poney Shetland:</u></b>  <b>LA LICENCE ANNUELLE : 25 €</b>  <b>ADHÉSION ANNUELLE à l'utilisation des installations: 87€</b> 50%pour le 2<sup>nd</sup> enfant = 43,50€, gratuit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant d'une même famille.  <b>FORFAIT TRIMESTRIEL : 156€</b>  Séance de ¾ d'heure, (1/2 d'heure à poney + 1/4 d'heure autour du poney où ils apprennent à s'en occuper).</p>	<p><b><u>Pour les enfants de 2 et 3 ans à poney Shetland :</u></b>  <b>LA LICENCE ANNUELLE : 25 €</b>  <b>ADHÉSION ANNUELLE à l'utilisation des installations: 87 € -</b>  50%pour le 2<sup>nd</sup> enfant=43,50€, gratuit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.  <b>FORFAIT TRIMESTRIEL : 111€</b>  Séance de ½ heure, (1/4 d'heure à poney + ¼ d'heure à pied ou autour du poney ).</p>

★ **LE RÉGLEMENT S'EFFECTUE À L'INSCRIPTION PAR 3 CHEQUES.** - 1 chèque regroupant la cotisation, la licence et le 1<sup>er</sup> trimestre, non anti-daté, à l'ordre de Poney-Nature, encaissé le **lundi 23 septembre 2019**; 1 chèque pour le second trimestre, encaissé le **lundi 9 décembre 2019** ; 1 chèque pour le troisième trimestre, encaissé le **lundi 16 mars 2020**.

★ **L'INSCRIPTION N'EST POSSIBLE QU'ACCOMPAGNÉE DU RÈGLEMENT. AUCUNE INSCRIPTION N'EST EFFECTUÉE PAR TÉLÉPHONE, NI MAIL. POUR S'INSCRIRE IL FAUT SE DÉPLACER. LES FRAIS D'INSCRIPTION ET LA LICENCE NE SONT PAS REMBOURSABLES. LES TRIMESTRES COMMENCÉS NON PLUS.**

★ **RÉCUPÉRATION : SEUL UN CERTIFICAT MÉDICAL POURRA PERMETTRE UNE SÉANCE DE RATTRAPAGE. Prévenir 24h à l'avance en cas d'absence !**

- **EN CAS D'ARRET EN COURS D'ANNEE D'UN ENFANT DE + 6 ANS DEJA LICENCIE AU CLUB L'ANNEE DERNIERE, LES TRIMESTRES NE SERONT PAS REMBOURSES QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE. LA PLACE DE L'ENFANT EST DONC RETENUE POUR TOUTE L'ANNEE.**

★ Les « chèques vacances ANCV » seront exclusivement acceptés pour les stages des vacances scolaires. Pour les forfaits trimestriels nous acceptons les « coupons sports ANCV ».

Pour ses ayants-droits, la demande de subvention de Pass'jeune 76 devra être saisie sur internet puis déposée dument remplie au club avant le 20 octobre 2018.

-----  
**PLANNING ANNUEL DES TRIMESTRES À CONSERVER PRÉCIEUSEMENT**

**- 1<sup>er</sup> trimestre : Du lundi 16 Sept. au dimanche 8 Déc. 2019 = 10 séances**

Interruption du forfait trimestriel

-pendant les vacances de la Toussaint (du dimanche 20 oct. au dimanche 3 novembre inclus)

**- 2<sup>nd</sup> trimestre : Du lundi 9 Déc. au dimanche 15 Mars 2020 = 10 séances**

Interruption du forfait trimestriel:

- pendant les vacances de Noël (du dim. 22 déc. au dimanche 5 janv.)

- pendant les vacances d'hiver (du dim. 16 fév. au dim. 1<sup>er</sup> mars.)

**- 3<sup>ème</sup> trimestre : Du lundi 16 Mars au dimanche 14 Juin 2020 = 10 séances**

Interruption du forfait trimestriel:

- pendant les vacances de Printemps et la semaine suivante qui comprend le pont du 1er mai et qui correspond à la semaine de fermeture annuelle du club ( soit 3 semaines au total : du dim. 12 avril au dimanche 3 mai).

En vous remerciant d'avoir pris note de ces informations, les poneys et nous-même vous souhaitons une bonne année 2019 / 2020 à Poney Nature.